



HAL
open science

Partie 2 : Projet scientifique

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. Partie 2 : Projet scientifique. 2012, École nationale supérieure d'architecture de Nancy. hceres-02030836

HAL Id: hceres-02030836

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02030836>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur
l'unité :

Laboratoire d'Histoire de l'Architecture Contemporaine
LHAC

sous tutelle des
établissements et organismes :

École nationale supérieure d'architecture de Nancy



Décembre 2011



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glaudes



Unité

Nom de l'unité : Laboratoire d'histoire de l'architecture contemporaine

Acronyme de l'unité : LHAC

Label demandé : Équipe d'accueil

N° actuel :

Nom du directeur
(2009-2012) :

Nom du porteur de projet
(2013-2017) : M^{me} Hélène VACHER (A partir de 2011)

Membres du comité d'experts

Président : M. Daniel LE COUEDIC, Brest

Experts : M. Marcello BALBO, Venise

M. Philippe LOUGUET, Villeneuve d'Asq

M. Claude MASSU, Paris

Représentants présents lors de la visite

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

M. Gabriel DUPUY

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M^{me} Claudie VIATTE, Ministère de la Culture et de la Communication

M. Lorenzo DIEZ, Ecole nationale supérieure d'architecture de Nancy



Rapport

1 • Introduction

Date et déroulement de la visite :

La visite s'est déroulée le jeudi 1^{er} décembre selon les modalités prévues. De 9h à 9h30, le comité d'experts s'est réuni à huis clos pour organiser la visite. De 9h30 à 9h45, ont eu lieu les interventions des tutelles. Puis, entre 9h45 et 10h45, la directrice et les membres du Laboratoire d'histoire de l'architecture contemporaine ont présenté son bilan et son projet, à la suite de quoi les experts leur ont posé des questions jusqu'à 11h45. Après une brève réunion du comité, ce dernier a échangé avec la directrice du laboratoire jusqu'à 12h15, avant de se réunir à nouveau, à huis clos, de 12h15-13h, pour préparer les premiers éléments du rapport.

L'accueil et les conditions de travail ont été excellents, comme l'état d'esprit général qui a présidé aux échanges. Au cours des séances publiques, l'assistance était essentiellement formée de doctorants de divers établissements profitant des compétences et des moyens du LHAC.

Historique et localisation géographique de l'unité et description synthétique de son domaine et de ses activités :

Le LHAC dépend de l'École nationale supérieure d'Architecture de Nancy (ENSAN). Il est installé dans ses locaux, édifiés en 1996, où il bénéficie, des services généraux de l'établissement. Cependant, La visite de l'Aeres a coïncidé avec l'installation du LHAC dans un local de l'établissement, qui n'était pas encore équipé de moyens matériels essentiels. Le Laboratoire a été créé en 1985 et a obtenu, dès l'année suivante, une habilitation comme « groupe de recherche » que décernait alors le bureau de la recherche architecturale, puis en 1990 il a été reconnu comme « laboratoire de recherche ». Le changement de ministère de tutelle en 1997 n'a pas affecté cette accréditation, qui lui est toujours acquise. Le LHAC a connu une grande stabilité à sa tête, avec deux directeurs en 26 ans d'existence. Il s'est essentiellement consacré à l'architecture du XXe siècle en France, des courants d'idées qui l'ont irriguée aux acteurs qui l'ont influencée ou produite et aux édifices qui l'ont matérialisée. Aux questions générales et d'ampleur nationale, le LHAC a ajouté un volet spécifiquement régional qui a permis de développer une importante activité d'expertise, notamment dans l'exploitation des archives. Forte de cette expérience, l'équipe a ensuite prodigué ses compétences à l'échelle nationale.

Equipe de Direction :

Le LHAC a des effectifs réduits, ce qui en simplifie grandement la gouvernance. La direction en fut longtemps assumée par le seul docteur de l'équipe. En 2011, à son départ en retraite, elle a logiquement échu à celle qui lui a succédé dans son emploi de professeur et qui est habilitée à diriger des recherches (HDR).



Effectifs de l'unité :

Effectifs	Nombre au 30/06/2011	Nombre au 01/01/2013	2013-2017 Nombre de produisants du projet **
N1 : Enseignants-chercheurs	4	7	3
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC	0	0	0
N3 : Autres enseignants-chercheurs et chercheurs	8	11	0
N4 : Ingénieurs, techniciens et personnels administratifs titulaires*	0,33	1 + 0,33	
N5 : Ingénieurs, techniciens et personnels administratifs non titulaires*	0		
N6 : Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité	0		
N7 : Doctorants	0		
N8 : Thèses soutenues	0		
N9 : Nombre d'HDR soutenues	0		
N10 : Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	1	1	
TOTAL N1 à N7	12,33	19,33	3

* Si différent, indiquer entre parenthèses les ETP correspondants.

** Nombre de producteurs de la période [1^{er} janvier 2007-30 juin 2011] et qui seront présents en 2013-2017.

Définition et téléchargement des critères :

<http://www.aeres-evaluation.fr/Evaluation/Evaluation-des-unites-de-recherche/Principes-d-evaluation>.



2 • Appréciation sur l'unité

Avis global sur l'unité :

Le LHAC a été un laboratoire pionnier dans le développement d'une authentique recherche au sein des écoles d'architecture. Sa capacité à discerner des thèmes originaux et à dévoiler des pans entiers de l'histoire de l'architecture du XX^e siècle (essentiellement après 1920), négligés ou volontairement laissés dans l'ombre, lui a valu d'emblée une considération élargie. Il a pu ainsi nouer des relations confiantes et fructueuses avec le monde universitaire, nourrissant des séminaires et accueillant des doctorants. Sa production scientifique a été de très bon niveau, ce dont témoignent quelques ouvrages de référence. Sa pérennité a également été remarquable, par la stabilité de ses membres comme par la constance de leur engagement. Cependant, le contrat quadriennal écoulé a montré un certain essoufflement, aux raisons tant endogènes qu'exogènes. Le LHAC est désormais confronté conjointement au renouvellement obligé de son effectif et au renouvellement nécessaire de ses thèmes de recherche, dans un contexte institutionnel en spectaculaire transformation. Cette mue s'annonce d'autant plus difficile à assumer que l'équipe compte peu de membres et qu'en son sein les relations interpersonnelles et la solidarité générationnelle ont tenu un rôle important, évitant la désagrégation du groupe en dépit d'un individualisme croissant dans le travail et dans les partenariats noués.

Points forts et opportunités :

L'unité a démontré la fertilité du domaine qu'elle avait choisi d'explorer et sa capacité à en renouveler les approches durant de longues années. Cette continuité est assurément un point fort même si elle peut, aussi, conduire parfois à surexploiter certains thèmes. Le LHAC possède une grande compétence pour traiter de l'architecture de la seconde moitié du XX^e siècle et de la production de masse qui est venue y déjouer les méthodes et les critères mis à contribution pour les époques antérieures. Un louable effort épistémologique lui a permis, en outre, de dissocier histoire et critique, souvent confondues ailleurs lorsque le propos en vient à la quasi-actualité.

Par ailleurs, l'équipe possède désormais un membre titulaire d'une HDR, ce qui devrait lui permettre d'aborder pleinement l'encadrement doctoral, à la condition toutefois de pouvoir intégrer une Ecole doctorale, au moins comme associée. Enfin, le LHAC est composé en partie d'architectes capables d'articuler finement la recherche et la formation professionnelle dispensée à l'ENSAN.

Points à améliorer et risques :

L'unité jouit d'une bonne réputation, ce qui lui permet d'être impliquée dans de nombreuses collaborations. Elle n'en tire cependant pas les bénéfices souhaitables car son faible effectif et sa propension - faute de stratégie unitaire - à se satisfaire de l'engagement d'un seul de ses membres dans les partenariats noués, ne lui donne jamais l'occasion de figurer comme *leader*. Il arrive même fréquemment qu'aucune convention n'étant formellement signée, elle ne puisse recueillir le mérite d'un travail où l'expertise d'un de ses membres s'est pourtant révélée primordiale. Il en va de même dans l'encadrement doctoral, qui a été bien réel et certainement efficace, mais de façon informelle car, avant l'arrivée très récente d'une HDR dans l'équipe, nul membre ne pouvait y assumer une direction de thèse.

L'unité est bien consciente de cet état de fait et souhaite en surmonter l'écueil, mais elle est partagée sur la stratégie institutionnelle à adopter. Les progrès passent en effet par l'obtention de la masse critique qui lui fait actuellement défaut, ce qui ouvre une alternative lourde de conséquences : soit se rapprocher significativement d'un autre laboratoire de l'ENSAN, plus puissant mais aux objectifs assez différents ; soit s'associer à une équipe extérieure dont les préoccupations sont voisines, mais qui oblitérerait peut-être la forte caractéristique du LHAC : son inscription dans une école d'architecture et, donc, son apport direct à la formation de jeunes architectes. Quoi qu'il en soit, ne pas trancher rapidement compromettrait probablement l'avenir, d'autant que certaines positions ne peuvent plus être tenues : il en va ainsi du travail naguère très fécond conduit avec l'association « Archives modernes d'architecture de Lorraine » (AMAL), qui est désormais en sommeil.

Recommandations :

Les évolutions institutionnelles en cours et, plus largement, ses conceptions de la recherche et de ses modalités, imposent au LHAC de repenser son positionnement. Il lui faut opter entre deux solutions. La première consisterait à nouer une alliance avec la seconde unité de recherche de l'ENSAN, le « Centre de Recherche en Architecture et Ingénierie » (CRAI - UMR MAP 694), ce qui lui conserverait une place claire dans le ressort d'un établissement dont il a contribué à forger l'image. La seconde possibilité conduirait à un regroupement avec un laboratoire universitaire, mais avec un abandon de la logique de site et le risque d'une dépersonnalisation progressive. Les deux options ont en commun de permettre l'adhésion immédiate à une Ecole doctorale. Pour assumer



un tel positionnement, il conviendrait toutefois d'augmenter au sein du LHAC le nombre de docteurs et de HDR à l'occasion des prochains recrutements.

Par ailleurs, le LHAC doit impérativement se comporter en véritable partenaire dans les collaborations impliquant un ou plusieurs de ses membres, ce qui est trop rarement le cas actuellement. Il doit également freiner la tendance qui conduit à privilégier l'expertise et s'évertuer à publier plus régulièrement dans des revues répertoriées. Enfin, le redéploiement annoncé et très souhaitable de ses thèmes de recherche doit être conduit avec l'intention de resserrer l'unité dans des travaux communs alors qu'une certaine dispersion a pu se produire ces dernières années.

3 • Appréciations détaillées

Appréciation sur la qualité scientifique et la production :

La qualité scientifique du LHAC est indéniable et, d'ailleurs, largement reconnue. Elle découle du choix judicieux qui naguère a fait de ce laboratoire un des premiers à se consacrer à l'architecture du XX^e siècle, dont il a mis au jour des ressorts théoriques et doctrinaux inconnus et dont il a méthodiquement analysé certaines productions encore méconnues. Ce second volet a été fortement corrélé à la collecte et au traitement d'archives engrangées par l'association « Archives modernes d'architecture de Lorraine » (AMAL). La présence, dans cette région, depuis la prestigieuse école de Nancy, de nombreux architectes et constructeurs de premier plan - dont évidemment Jean Prouvé - ont permis de conjuguer le souci local et l'ambition nationale, considérés dans une relation objective dont les apports sont clairement apparus lors du colloque « Le printemps du Mouvement moderne » et dans l'ouvrage qui en a découlé. La compétence ainsi acquise a suscité de nombreuses demandes de collaborations, notamment de l'université Paris 1 dont l'équipe d'accueil 4110 HICSA (« Histoire culturelle et sociale de l'art ») a reçu les architectes doctorants que le LHAC, faute de HDR en son sein jusqu'à une époque récente, ne pouvait hélas diriger formellement. Plusieurs membres de l'équipe ont en outre collaboré à des entreprises d'envergure, en y tenant un rôle majeur : ce fut le cas dans la rédaction de l'*Encyclopédie Perret* et dans la fabrication du dossier de candidature du Havre au patrimoine mondial de l'UNESCO, qui fut retenu. Le travail consacré aux plans de ville a également été très productif et a contribué à consolider une histoire de l'urbanisme encore embryonnaire. On regrettera cependant que la plupart de ces travaux aient été produits sous d'autres bannières, faute d'avoir formalisé des conventions explicites, et qu'en conséquence les financements associés à ces entreprises n'aient pas profité au laboratoire. En outre, hormis la rédaction de quelques ouvrages de référence parus ou annoncés, la production éditoriale du LHAC s'est souvent cantonnée dans des revues subalternes. Cette caractéristique, ajoutée à l'effectif très réduit de l'unité - appelée heureusement à s'étoffer - fait que le nombre de « producteurs » selon les critères de l'AERES est réduit (3). Il faut néanmoins souligner l'effort dans la valorisation, qui confère un réel rayonnement à l'équipe et une présence satisfaisante dans la communauté scientifique élargie aux divers organismes en charge de la protection ou de la divulgation de l'architecture (« Caisse Nationale des Monuments Historiques » - CNMH, Institut Français d'Architecture - IFA, Cité de l'Architecture, etc.).

Appréciation sur l'intégration de l'unité dans son environnement :

Le LHAC bénéficie d'une bonne intégration, aussi bien dans son établissement de rattachement que dans son environnement régional, où ses compétences ont été régulièrement demandées pour préparer et soutenir des politiques de préservation et de mise en valeur du patrimoine. Hier, son rôle fut primordial pour porter à la connaissance des spécialistes et du public maintes facettes de l'École de Nancy : il l'est aujourd'hui dans la découverte d'un Art déco original et il s'étend à la préparation d'un dossier de candidature de Metz à la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Mais, ici encore, les contributions des membres de l'unité à de nombreux projets et manifestations revêtent un caractère trop souvent personnel et ne s'inscrivent guère dans une stratégie d'ensemble. Sans doute faut-il y voir la conséquence de la modestie des effectifs, dont les obligations de service en enseignement sont par ailleurs considérables : les charges administratives et la préparation de conventions apparaissent comme des charges supplémentaires, accablantes. On notera, du surcroît, qu'un très regrettable imbroglio administratif empêche depuis plusieurs années de pourvoir un emploi d'ingénieur de recherche, qui soulagerait grandement l'unité. Elle pourrait à nouveau se tourner vers la réponse à des appels d'offres de recherche - fréquente et productive naguère -, dont elle s'est progressivement détournée au fur et à mesure que la complexité des procédures augmentait.

Appréciation sur le rayonnement et l'attractivité de l'unité de recherche :

Cette tendance a incontestablement provoqué un glissement de la recherche *stricto sensu* vers l'expertise. Cela comporte à terme un risque. En effet, actuellement, cette posture apparaît bénéfique : le rayonnement du LHAC en est accru et ses acquis antérieurs sont suffisamment solides pour qu'elle demeure très attractive pour de jeunes doctorants, inscrits dans d'autres établissements, mais qui savent trouver auprès du LHAC un soutien de grande qualité scientifique et humaine. Mais on peut craindre un étiolement de cette capacité, faute d'un investissement suffisant dans une recherche dégagée des impératifs d'une valorisation immédiate.



Appréciation sur la gouvernance et la vie de l'unité :

La taille réduite du LHAC a d'autres implications : l'ancienne et excellente relation entre ses membres a conduit à privilégier des relations interpersonnelles et à instaurer des modalités de travail souvent implicites. Garantie d'une certaine cohésion, la formule s'avère peu appropriée au redéploiement de la stratégie. L'arrivée d'une nouvelle directrice, nullement issue du sérail, doit entraîner une révision de cette façon de procéder, particulièrement nécessaire au moment où le laboratoire entend s'étoffer et s'ouvrir à de nouvelles collaborations, notamment étrangères.

Appréciation sur la stratégie et le projet à cinq ans :

Cependant, le LHAC est encore hésitant sur la stratégie à mettre en œuvre, ce qui s'explique en partie par les évolutions institutionnelles que l'enseignement supérieur et la recherche connaissent actuellement en Lorraine (regroupement d'universités, installation du PRES, reconfiguration des Ecoles doctorales). La situation est d'autant plus difficile à saisir que les écoles d'architecture elles-mêmes sont dans l'expectative après le récent abandon du passage, naguère annoncé comme certain, au statut d'Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP). Mais à cette instabilité s'ajoute un authentique problème d'ordre scientifique. L'unité est, en effet, bien consciente du fait que son effectif restreint ne lui permet pas d'affronter sereinement l'avenir, d'autant que plusieurs de ses membres feront certainement valoir leur droit à la retraite au cours ou au terme des cinq années à venir. Certes, le LHAC entend s'étoffer de quelques membres supplémentaires, mais il sait les limites de cette croissance endogène. Il envisage donc de nouer des alliances, ce qui concerne aussi la stratégie de l'établissement. Rejoindre une équipe universitaire messine permettrait de demeurer dans le seul registre des sciences humaines et sociales et de conforter les compétences en histoire de l'art, mais comporterait assurément le risque d'une dilution. Il serait certainement souhaitable d'explorer au préalable la possibilité d'une association - voire d'une fusion - avec le CRAI, autre unité de recherche de l'ENSAN. Certes, le CRAI se consacre prioritairement à la conception de méthodes et d'outils informatiques, mais il applique ses compétences techniques à des objets ressortissant aux domaines du LHAC qui, par ailleurs, pourrait conserver une large autonomie dans l'élaboration de ses projets. L'ENSAN tirerait certainement profit d'une telle réunion de ses forces en matière de recherche, qui augmenterait singulièrement ses capacités d'encadrement doctoral. Certains éléments du projet - le point 2-4 notamment, qui se propose de traiter du bois dans la construction - esquisse un rapprochement avec le CRAI, mais, si l'intention est louable, mieux vaudrait certainement régler d'abord la question institutionnelle. Quoi qu'il en soit, les cinq années qui viennent seront de transition et il est légitime que le LHAC puisse tirer parti de ses acquis antérieurs : c'est ce qui est principalement proposé dans son projet, élargi judicieusement aux cultures professionnelles et à la circulation des savoirs.

Appréciation sur l'implication de l'unité dans la formation :

Les membres du LHAC sont particulièrement actifs dans les deux cycles de l'enseignement. Plusieurs d'entre eux ont d'ailleurs joué un rôle essentiel dans la définition de la pédagogie et des programmes de l'ENSAN, aussi bien dans l'ancien système que depuis le passage au LMD. La relation entretenue avec les doctorants extérieurs - présents en nombre lors de la visite - est également très riche, mais ambiguë. En effet, tous sont actuellement inscrits dans un autre établissement, généralement l'université de Paris 1 où les membres de l'équipe interviennent fréquemment dans les séminaires idoines. Comptant maintenant une HDR dans ses rangs, le LHAC pourra désormais accueillir des doctorants « en nom propre », mais à condition toutefois d'être affilié à une école doctorale, ce qui ramène au problème de la stratégie préalablement évoqué.

En conclusion, le comité tient à souligner les riches acquis du LHAC, mais aussi à pointer le moment particulier de son histoire où il se trouve. Il devra profiter des cinq années qui viennent pour s'installer pleinement dans le tableau régional de la recherche et retrouver l'élan collectif qui lui permettait naguère de remporter de fréquents appels d'offre. Des choix stratégiques rapides devront intervenir pour garantir cette mue qui, à bien des égards, s'apparente à une refondation.



4 ● Notation

À l'issue des visites de la campagne d'évaluation 2011-2012, les présidents des comités d'experts, réunis par groupes disciplinaires, ont procédé à la notation des unités de recherche relevant de leur groupe (et, le cas échéant, des équipes internes de ces unités).

Cette notation (A+, A, B, C) a porté sur chacun des quatre critères définis par l'AERES. Elle a été accompagnée d'une appréciation d'ensemble.

Dans le cadre de cette notation, l'unité de recherche concernée par ce rapport (et, le cas échéant ses équipes internes) a (ont) obtenu l'appréciation d'ensemble et les notes suivantes :

Appréciation d'ensemble du Laboratoire d'Histoire de l'Architecture Contemporaine :

Unité dont la production et le rayonnement sont bons mais pourraient être améliorés. L'organisation et l'animation donnent des résultats très insuffisants. Le projet doit être revu.

Tableau de notation :

C1	C2	C3	C4
Qualité scientifique et production.	Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement.	Gouvernance et vie du laboratoire.	Stratégie et projet scientifique.
B	B	C	C



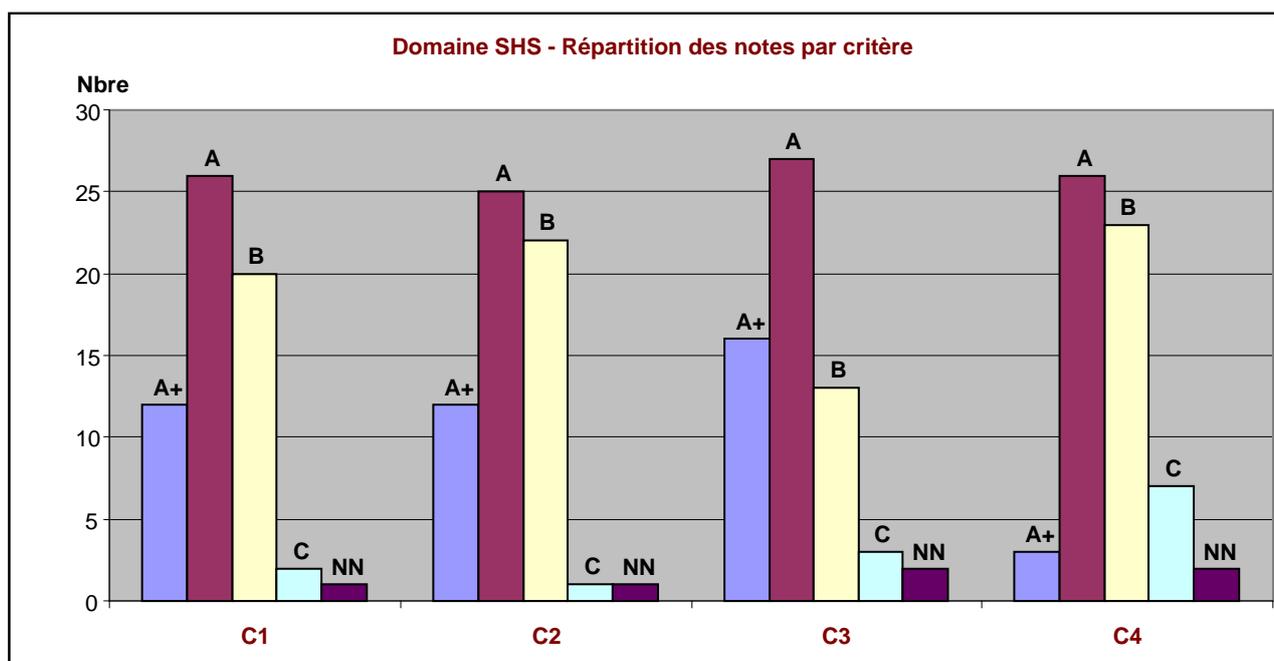
5 • Statistiques par domaine : SHS au 10/05/2012

Notes

Critères	C1	C2	C3	C4
	Qualité scientifique et production	Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement	Gouvernance et vie du laboratoire	Stratégie et projet scientifique
A+	12	12	16	3
A	26	25	27	26
B	20	22	13	23
C	2	1	3	7
Non noté	1	1	2	2

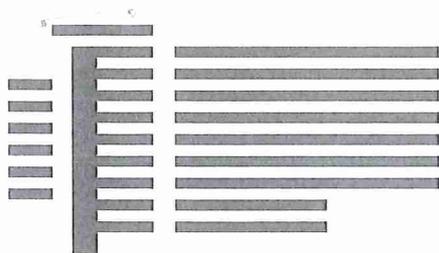
Pourcentages

Critères	C1	C2	C3	C4
	Qualité scientifique et production	Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement	Gouvernance et vie du laboratoire	Stratégie et projet scientifique
A+	20%	20%	26%	5%
A	43%	41%	44%	43%
B	33%	36%	21%	38%
C	3%	2%	5%	11%
Non noté	2%	2%	3%	3%





6 ● Observations générales des tutelles



école nationale supérieure
d'architecture de nancy

Nancy, le 18 juin 2012

**Monsieur le Directeur de la Section
des unités de recherche**
AERES
20 rue Vivienne
75002 PARIS

Objet : réponse au rapport d'évaluation
Référence : S2PUR130004481
Partie 2 : projet scientifique -0540135D

Laboratoire LHAC

Hélène VACHER
Directrice Scientifique

03 83 30 81 57
helene.vacher@nancy.archi.fr

12.64

Monsieur le Directeur,

Le Laboratoire d'Histoire de l'Architecture Moderne et Contemporaine (LHAC) de l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Nancy a pris connaissance du rapport AERES et sa directrice se joint à moi pour remercier les membres du comité d'expertise pour la qualité des échanges lors de leur visite et la pertinence des observations qu'ils ont apportées. Au moment où notre unité est engagée dans un profond renouvellement, les appréciations tant générales que détaillées contenues dans le rapport AERES lui apportent une matière attendue de réflexion.

Le rapport souligne la qualité scientifique des travaux du LHAC tout en reconnaissant la modestie de ses effectifs et leurs lourdes obligations de service en enseignement. Il relève également le contexte institutionnel en spectaculaire transformation auquel est confrontée l'unité lorsqu'elle doit répondre à la fois à la mue obligée de ses membres et au renouvellement de ses objectifs et de ses thèmes de recherche. Il convient ici de préciser que la visite de l'AERES a coïncidé avec l'installation du LHAC dans un local de l'établissement, qui n'était pas encore équipé de moyens matériels essentiels ; de même, il importe de préciser que la directrice du LHAC est en poste seulement à partir de 2011. Ce qui s'apparente à une refondation, selon les termes du rapport, serait donc à comprendre à partir d'un prisme à plusieurs facettes.

Le rapport a pris en compte la capacité du LHAC à identifier des thématiques originales, à maintenir une rigueur méthodologique et « production scientifique de bon niveau », dans la durée. De même, il a apprécié une contribution à la recherche qui, ancrée dans les problématiques régionales, a une envergure nationale et s'est assurée une place « largement reconnue ». En pointant une tendance en direction de l'expertise et vers des opérations de valorisation immédiate, le rapport attire l'attention sur la nécessité de stabiliser une masse critique scientifique suffisante pour porter des programmes au-delà d'indicateurs à court terme.

La direction scientifique du LHAC retient l'essentiel des recommandations données, en particulier l'association de l'unité à une Ecole doctorale d'une part et son resserrement sur des programmes communs de recherche à partir des orientations thématiques que le rapport a retenues. Consciente des signes d'essoufflement durant le quadriennal écoulé, elle fait également sien l'objectif d'un positionnement institutionnel renouvelé tant au sein de l'établissement que dans le contexte de la nouvelle Université de Lorraine.

Copie à :
Hélène VACHER - LHAC

Pièces Jointes :

Établissement public à caractère administratif
SIRET 195 401 351 000 26
CODE APE 803 Z



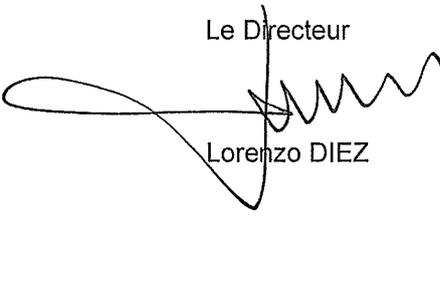
Il convient aussi de préciser que l'établissement s'est engagé dans une politique volontariste de recrutement mettant en avant fortement la dimension recherche et qui devrait en particulier renforcer le LHAC.

Le laboratoire du LHAC sera également particulièrement attentif à formaliser les collaborations par le biais de conventions. Il devrait aussi améliorer sa capacité à répondre aux appels d'offres de recherche. En effet, le recrutement en cours du poste créé mais non pourvu à ce jour, de responsable du département recherche devrait très prochainement permettre au laboratoire de renforcer son positionnement dans son environnement.

La directrice du LHAC souhaite finalement faire observer que la notation de l'unité qui lui est parvenue obéit sans nul doute à des critères répondant à l'échelle de l'ensemble des organismes de recherche. Toutefois, ils peuvent être perçus comme une sanction d'une unité de recherche en histoire de l'architecture, rattachée à une ENSA, et placée dans une conjoncture bien particulière, telle qu'elle a été évoquée supra. Une telle structure ne mériterait-elle pas des indicateurs d'évaluation relatifs à ses spécificités ?

Je vous remercie de prendre en compte ces observations et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations respectueuses.

Le Directeur

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Lorenzo Diez', written over the typed name. The signature is stylized with a large loop on the left and a series of smaller loops on the right.

Lorenzo DIEZ